

**ANNEE 2026**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 13 AVRIL 2026**

*Délibération n°*

**2026013**

Date de convocation : 09/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le  
ID : 064-216401000-20260413-D\_2026013-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le maire, le jeudi 9 avril 2026, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents* : M. Yannick BASSIER, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Lucas MIRAMONT, François PERROY, Olivier PEREZ, Michel VARNIER, Christian PERNOT.

*Mmes Emmanuelle DALLET, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Valérie ETCHART, Guénael LE CAM, Nathalie HARAN, Carole NAZABAL, Karine GASSUAN, Sophie ANDRAULT, Fabienne ROMATET-GOOS.*

*Absent – e - s excusé e s* : M. Jean-Baptiste HALTY (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Karine MONTEILLET (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

*Secrétaire de séance* : M. Arnaud PAVLOVSKY.

**OJ n°5 : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS AUPRES  
DES SERVICES TECHNIQUES POUR L'ETE 2026 ET DU  
SERVICE ENFANCE-JEUNESSE POUR LES VACANCES  
D'ETE ET D'AUTOMNE 2026**

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

Vu l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, afin de renforcer les équipes :

- des services techniques, en juillet et août 2026,
- du service enfance-jeunesse, pendant les vacances d'été et d'automne 2026,

par le recrutement d'agents contractuels ;

Après avoir entendu les explications données et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

- ✓ AUTORISE le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :

- 5 adjoints techniques contractuels (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C : répartis sur les mois de juillet et août 2026, à temps complet ;
- Adjoints d'animation contractuels (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet (sauf si les effectifs et le temps de présence des enfants fréquentant le service enfance-jeunesse venait à baisser), comme suit :
  - 25 maximum pour les vacances d'été,
  - 12 maximum pour les vacances d'automne.
- ✓ PRECISE que la rémunération des agents sera calculée en fonction de l'indice brut minimum correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial et d'adjoint territorial d'animation ;
- ✓ PRECISE que le recrutement des animateurs saisonniers au centre de loisirs pourra être concrétisé via la signature de C.E.E (Contrats d'Engagement Educatif), comme prévu par la délibération n°20230062 du 26 juin 2023 en cas de besoin, pour les animateurs de loisirs encadrant les séjours ;
- ✓ PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 ;
- ✓ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

Fait à Bassussarry, le 13 avril 2026.

Le Maire,  
**Yannick BASSIER**

